

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

Prix des Annonces:

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.125
Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 20 FÉVRIER 1882.

LA FILLE MAUDITE

DEUXIÈME PARTIE.

LE VIEUX MARDOCHE.

III

LE VIEUX MENDIANT.

A la vue de cet homme, qui venait la troubler dans son innocente occupation, la première impression de Blanche fut la terreur; sans l'émotion subite dont elle fut saisie et qui la cloua en quelque sorte sur le sol, elle se serait enfuie à toutes jambes.

Mais à son effroi succéda l'immédiatement un sentiment de curiosité. Alors elle regarda le vieillard, qui lui-même la contemplait avec admiration. Elle vit tout de suite qu'il avait le regard bienveillant et doux, et elle sentit qu'il était malheureux. Son cœur se serra douloureusement plein de compassion et de pitié.

L'homme venait à elle, elle marcha vers lui; ils se trouvèrent l'un près de l'autre.

—Je vous ai fait peur, ma belle enfant, dit le vieillard d'une voix douce et émue.

—J'ai été si surprise, répondit elle, que d'abord vous m'avez effrayé.

—Oui, vous ne vous attendiez pas à rencontrer ici un pauvre homme comme moi; et puis je peux bien faire peur à un enfant qui ne me connaît pas. Je vous demande bien pardon, mademoiselle; mais, rassurez-vous, je ne suis pas méchant.

—Oh! je le vois bien; non, vous n'êtes pas méchant, vous êtes malheureux.

—C'est vrai, je suis malheureux.

—Et vous mendiez!

—Il le faut bien, pour ne pas mourir de faim.

—Comment se fait-il que je ne vous aie jamais vu? Je connais tous les pauvres du pays.

Le mendiant parut vivement impressionné.

—Ah! vous connaissez tous les pauvres du pays, reprit-il; cela prouve qu'ils s'adressent à vous souvent.

La jeune fille baissa les yeux en rougissant.

—On n'a qu'à vous regarder, mademoiselle, continua le vieillard, pour savoir que vous êtes aussi bonne que jolie. Vous ne me connaissez pas parce que j'arrive seulement dans ce pays.

Je viens de loin, je marche depuis plusieurs jours. Ce matin, comme je suivais le bord de l'eau, je me suis senti très-fatigué; je me suis assis là, sous ce vieux saule; j'ai mangé un morceau de pain trempé dans l'eau, puis je me suis endormi, couché dans l'herbe. Je me réveillais et j'ouvrais les yeux lorsque vous m'êtes apparue. J'ai cru voir un ange!... Bien sûr, mademoiselle, vous me porterez bonheur.

—Est-ce que vous avez encore beaucoup de chemin à faire?

—Non, je serai bientôt arrivé.

—Si vous vouliez venir avec moi jusqu'à la ferme, c'est tout près, vous voyez la maison, —vous pourriez vous reposer encore une heure. Vous y serez bien reçu; il y a toujours à boire et à manger pour ceux qui ont besoin. Un bon verre de vin vous rendrait plus fort pour continuer votre voyage.

—Merci, ma belle enfant, merci; je n'ai plus loin à aller et j'ai hâte d'être arrivé.

La jeune fille plongea sa main dans sa poche et la retira avec quelques pièces de menue monnaie qu'elle présenta au mendiant en disant:

—Je ne puis vous donner que cela, c'est tout l'argent que j'ai sur moi.

Les yeux du vieillard se mouillèrent de larmes.

—Je ne voudrais pourtant pas faire

tort aux pauvres que vous connaissez, dit-il.

—Oh! n'ayez pas cette crainte; quand je n'ai plus d'argent, j'en demande: on ne refuse jamais de m'en donner. Si un jour vous repassez par ici, il faudra venir jusqu'à la ferme.

—Est-ce donc à la ferme que vous demeurez?

—Sans doute, puisque je vous invite à y venir.

—Ah! vous êtes tout à fait charmante... Laissez-moi prendre votre main, permettez-moi de l'embrasser.

Et joignant l'action à la parole, il s'empara de la main de la jeune fille sur laquelle il colla ses lèvres.

—Oui, reprit-il avec émotion, j'irai à la ferme, pour avoir le bonheur de vous revoir encore une fois.

—Je vous attendrai, répondit la gentille enfant, qui éprouvait pour ce vieillard inconnu une sympathie étrange.

—Dites-moi votre nom.

—Blanche.

—Je me souviendrai toujours de ce joli nom et de la belle demoiselle qui le porte.

—Et vous, quel est votre nom?

—Je m'appelle Mardoche.

—Vous avez peut-être des enfants?

Le vieillard tressaillit, puis, après un moment d'hésitation, il répondit:

—Je ne sais pas.

—Je comprends, fit la jeune fille attristée, vous étiez pauvre, vous n'avez pu conserver vos enfants près de vous, et vous ne savez pas aujourd'hui ce qu'ils sont devenus.

—Oui, c'est bien cela, mademoiselle, vous avez deviné.

—Oh! je vous plains de tout mon cœur!

—Je suis à plaindre, en effet; et pourtant, depuis un instant, depuis que vos jolis yeux se sont fixés sur moi, il me semble que je suis moins malheureux. Oh! j'en suis sûr, vous me porterez bonheur; il y a dans mon cœur quelque chose qui me le dit! Si, comme je l'espère en ce moment encore, je me fixe dans ce pays, je viendrai à vous, mademoiselle, et je vous demanderai votre protection.

—Moi, je ne peux rien; mais si vous avez besoin d'être aidé, d'être protégé, je dirai un mot, et vous aurez au Seuilon des amis: mon père et mon parrain.

—Est-ce que la ferme n'appartient plus à M. Jacques Mellier?

—Vous connaissez donc M. Jacques Mellier?

—Non, mais autrefois, il y a bien longtemps, j'ai souvent entendu parler de lui.

—Jacques Mellier est toujours au Seuilon, monsieur; c'est mon père.

—Votre père!

—Oui, puisque je suis sa fille.

Le mendiant porta la main à son front et parut réfléchir.

—Si mes souvenirs ne me trompent pas, reprit-il, M. Mellier doit avoir près de soixante-quinze ans.

—C'est son âge.

—Et vous, mademoiselle, vous en avez quinze à peine.

—On me croit toujours plus jeune parce que je ne suis pas grande; j'aurai bientôt dix-neuf ans.

—Dix-neuf ans, répéta le vieillard comme se parlant à lui-même. Excusez-moi, mademoiselle, continua-t-il, si je vous parais étonné et si je me montre trop curieux; je savais, en effet, que M. Mellier avait une demoiselle charmante, belle à ravir; on disait aussi qu'il était veuf. Il est vrai que ces souvenirs datent de loin. Dans tous les cas, la demoiselle Mellier dont je vous parle ne peut être vous, puisqu'il y a vingt et des années elle était déjà, comme vous aujourd'hui, bonne à marier.

—C'était Lucile.

—Oui, Lucile; je me souviens de son nom, maintenant.

La physionomie de la jeune fille prit une expression de tristesse profonde.

—Je ne l'ai jamais connue, dit-elle; elle n'était plus au Seuilon quand je suis venue au monde. J'ai appris, l'année dernière seulement, que Lucile

était partie un jour de la ferme, —on ne m'a pas dit pourquoi, —et qu'elle n'était jamais revenue. On n'a plus eu de ses nouvelles, on ignore ce qu'elle est devenue, on la croit morte!

Le mendiant put voir de grosses larmes couler lentement sur les joues de la jeune fille; lui-même était sous le coup d'une émotion extraordinaire.

—Mademoiselle, dit-il, pardonnez-moi de vous interroger encore; je suis si heureux de causer un moment avec vous! Votre mère, qui doit bien vous aimer, est-elle avec vous au Seuilon?

—Hélas! non, il en est de ma mère comme de Lucile, je ne l'ai pas connue non plus; elle est morte en me mettant au monde.

—Tout cela est étrange, pensa le mendiant.

—Puis il reprit tout haut:

Il y avait dans le temps à la ferme, un vieux serviteur, un brave homme, qui était en même temps l'ami de M. Mellier.

—Vous voulez parler de Pierre Rouvenat?

—Oui, Pierre Rouvenat. Vit-il toujours?

Certainement, et il n'a pas envie de mourir, mon parrain.

—Ah! c'est Pierre Rouvenat qui est votre parrain.

—Oui. Si un jour, vous qui êtes pauvre et malheureux, vous avez besoin de quelqu'un, d'un homme toujours prêt à rendre service, à faire du bien, vous pourrez vous adresser à lui sans crainte; quoi que vous lui demandiez, si c'est juste et s'il le peut, il le fera.

Mon parrain? continua-t-elle avec enthousiasme, c'est l'homme le meilleur qu'il y ait au monde, c'est le cœur dévoué par excellence, le protecteur des faibles, l'ami de tous... Toujours bienveillant, généreux, affectueux, il passe sa vie à s'occuper des autres; plein d'indulgence pour tous, il n'est sévère que pour lui-même.

—Je n'ai pas besoin de vous demander si vous l'aimez, votre parrain.

—Oh! oui, je l'aime!... Tenez, il est souvent triste: eh bien, quand je le vois ainsi, sans savoir pourquoi, malgré moi, je me mets à pleurer... Alors il me prend dans ses bras, il essuie mes yeux et il m'embrasse... Oh! comme il m'embrasse!... Et il se gronde lui-même de m'avoir fait pleurer. Ah! c'est qu'il m'aime bien aussi, allez! Parfois, —je ne m'explique pas cela, — il me semble que je l'aime mieux que mon père; cela n'est pas naturel, n'est-ce pas? Mais mon parrain est si bon, si plein de tendresse pour moi!

Regardez: voyez-vous, là-bas, un homme qui vient de ce côté?

—Oui.

—C'est mon parrain; je suis sûr qu'il trouve que je suis trop longtemps à cueillir des fleurs et qu'il est impatient de ne pas me voir. Pour que je sois plus tôt près de lui, il vient au-devant de moi.

—Allez donc le rejoindre, mademoiselle, et merci d'avoir bien voulu causer un instant avec le pauvre vieux Mardoche.

—N'oubliez pas la promesse que vous m'avez faite de venir à la ferme.

—J'irai certainement.

—Alors, au revoir; vous viendrez me dire si je vous ai porté bonheur.

La jeune fille s'éloigna rapidement. Un instant après elle était au bras de Rouvenat.

—Je n'ai pas reconnu l'homme avec qui tu causais, lui dit-il, qui est ce donc?

—Il n'est pas de nos pays! il vient de loin, m'a-t-il dit.

—Blanche, reprit gravement Rouvenat, il est souvent imprudent de causer avec des gens qu'on ne connaît pas.

—Tu me grondes?

—Non, je te donne un conseil; tu es sans défiance parce que tu es la bonté même et que tu ne crois pas au mal! mais, vois-tu, ma mignonne, il y a malheureusement dans le monde beaucoup de méchants.

—Pas celui-là; il a l'air bon et il l'est, j'en suis sûre. Et puis il est vieux, pauvre et malheureux.

—Pourquoi n'est-il pas venu à la ferme?

—Il est pressé de continuer sa route. Je lui ai donné un peu d'argent que j'avais sur moi.

—Tu as bien fait.

—Et vous ne me grondez plus, monsieur mon parrain.

—Non, puisque je vous embrasse, mademoiselle la Providence.

(A continuer)

Chemin de fer du Pacifique canadien.

Avis aux entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS seront reçues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, jusqu'à six heures p. m., le 16 du courant.

Pour niveler 500 milles de sa ligne principale

dans le Territoire du Nord-Ouest. Le point de départ de l'ouvrage sera à 200 milles environ à l'ouest de Winnipeg.

La Compagnie ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans peuvent être vus et toutes les informations nécessaires obtenues, de W. B. Smeltie, ingénieur consultant, au bureau de la Compagnie à Montréal.

Par ordre des directeurs.

CHARLES BRINKWATER, Secrétaire

10 février 1882.

DEUX MAGNIFIQUES PIANOS A VENDRE

PAR

Oct. Lemieux & Cie.

Nous avons reçu deux magnifiques Pianos, carcé de 74 octaves, boîte en bois de rose richement sculptée étant deux instrument de qualité supérieure. Ils seront vendus à moitié prix de la valeur et seront garantis pour aucun temps désiré par l'acheteur.

S'adresser à notre Salle d'Exposition, rue et faubourg St. Jean, Québec.

PAR OCT. LEMIEUX & CIE.

Encanteurs.

30 décembre 1881.

MARCHANDISES D'ETAPE.

Nous venons d'ouvrir sept caisses de Marchandises d'Etape comprenant: Toile à Chemises, à Draps, à Serviettes, à Nappes, à Verrierie, Moussoine unie et fleurie, Broderies suisses, etc.

Corsets.

Nous avons reçu un grand assortiment de Corsets. Il y en a au delà de six formes différentes, parmi lesquelles le "Corset Flexible" du Dr. Warner, et le "Contour", qui est des plus gracieux.

Articles de Deuil.

Ce département ne craint aucune concurrence. On y trouvera les meilleures qualités de Serzes, Cachemires, Mérinos et Cordés français, Lustré et Crêpe de toute largeur.

Bonneterie Ecosaise

—Ecras, Caleçons, Justaucorps de toute grandeur.

Venant d'être reçu:

Un grand assortiment de Tweeds canadiens et écosais, Diagonale bleu et noir, Doublures de faitais.

Nous attirons particulièrement l'attention sur les habillements complets que nous confectionnons sur commande pour \$15.00 et au-dessus.

Nous faisons sur commande, un habit et une veste noire, et un pantalon de tweed, pour \$12.75 et au-dessus.

FYFE, WRIGHT & LEITCH

4, rue de la Fabrique.

4 février 1882.

MARCHANDISES D'ETAPE

Notre assortiment de Marchandises en Coton et en Toile est maintenant au complet. Nous offrons les meilleures fabriques qui puissent être obtenues, lesquelles sont reconnues partout comme étant les meilleures valeurs en ville et aussi comme ayant depuis longtemps donné, entièrement satisfaction aux acheteurs.

Coton blanc fort.
Coton blanc moyen à l'usage des familles.
Coton à oreillers.

Couvertures blanches et autres.
Coton uni et croisé de toute largeur pour draps de lits.

Toile à Nappes, Serviettes de Table.
Toile à Oreillers, Toile à Draps de lits.
Toile à Serviettes en patrons ou à la verge.

Toile Irlandaise et Toile ouvrière.
Toile de Foin, Coutil.

Figé et Dentelle blanche pour robes.
Garnitures en Batiste, de King pour vêtements de dessus.

Garnitures unies ou avec bordure en Dentelle de Cash.

Garnitures en Mousseline brodée très bonne valeur.

Corsets Anglais et Français pour dames, les douze plus nouveaux patrons.

STROMPTON AUSSI

Une grande variété d'Indiennes et Coton satinés exprès pour Robes d'enfants.

Batiste estampée Anglaise et Française pour Chemises de messieurs.

5 par cent d'escompte pour argent comptant.

GLOVER, FRY & Cie.

28 janvier 1882.

A LOUER.

Deux magnifiques résidences, situées au No. 29 Rue St. Jean, une maintenant occupée par le Doct. Verner et l'autre par M. A. Watters. Possession, 1er Mai 1882.

S'adresser à

GINGRAS & LANGLOIS,

No. 54 Rue du Palais.

10 février 1882.

A LOUER.

Cette magnifique et spacieuse résidence portant le No. 126, Terrasse St-Joseph, Grande Allée, et occupée maintenant par R. J. Lesueur, Ecuyer.

Possession le 1er mai prochain. S'adresser à

WILLIAM BIGNELL,

Notaire.

10 février 1882—10f

A LOUER.

Trois logements dont l'un avec Magasin, Rue St. Joseph, quartier Jacques-Cartier, No. 338, 339, et 341. S'adresser à Ls. Leclerc, Ecuyer, rue de la Couronne No. 34, ou au sousigné au Palais de Justice.

2 février 1882—1mp.

L. J. C. FISET.

A LOUER.

An village de Lauzon, près de l'église de St. Joseph de Lévis un magasin préparé pour le détail des marchandises et des épiceries, avec un hangar à dix étages situé en arrière.

Ce magasin est dans le voisinage du Bassin de la Ligne, sur la ligne du chemin de fer du Québec Central maintenant en construction, et à quelques pas de la ligne projetée de l'embranchement de St. Charles.

S'adresser à

F. X. COUILLARD,

Village de Lauzon.

28 janvier 1882—1mp

A LOUER.

Une de ces magnifiques résidences situées sur la Terrasse Hamel, Grand Allée, occupée à l'heure qu'il est par M. Arthur H. Murphy.

S'adresser à

E. G. CANNON, N. P.

21 janvier 1882.

A LOUER.

Magasins, Résidences privées, Bureaux, Hangars et Entrepôts.

Le sousigné ayant loué les édifices occupés ci-dessus par MM. Thibault & Frère, désire en sous-louer certaines parties. C'est un poste de commerce de première classe. Les édifices sont face d'un côté à la rue Sous-le-Fort, et de l'autre au marché Champlain.

S'adresser à

A. TOUSSAINT.

5 janvier 1882.

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valier, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité.

S'adresser à

A. J. AUGER,

No. 105, rue St. Pierre.

Québec, 10 juin 1881.

MAGASIN ET LOGEMENT A LOUER.

Magnifique poste d'affaires occupé par S. T. Garant Libraire, porte voisine de la Banque d'Économie. S'adresser sur les lieux

S. T. Garant, transportera, ce printemps, sa librairie, au No. 6, vis-à-vis le magasin qu'il occupe aujourd'hui.

31 janvier 1882.

Maison à vendre à St. Romuald

Une magnifique maison en pierre à deux étages de 36 sur 40 pieds avec magasin, située sur un des plus beaux postes de la place.

S'adresser à

TH. BEJIN,

St. Romuald, Lévis

2 février 1882—1m

A VENDRE.

UN MOULIN A FARINE neuf ainsi qu'une magnifique terre avec maison et grange. Le tout situé dans la paroisse de St. Moïse, comté de Rimouski

S'adresser à

AUGUSTIN ROSS,

Station de Ste. Flavie.

23 décembre 1881—3m

GOELETTE A VENDRE.

Goelette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Tache," avec tous ses agrès (tout excepté), la dite Goelette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis, à St. Joseph de Lévis.

S'adresser pour information au

BUREAU DES PILOTES,

Québec,

ANNONCES NOUVELLES.

Société de Prêts et Placements—Ls. Bourget.
Vente à bon marché à la Librairie A. Omond.
A vendre—A. T. Garant.
Le grand Encan du mois de Meubles neufs, Pianos, Tapis—Oct. Lemieux & Cie.
La Pâte de Cerisier de Lyman, etc.
Vente à l'encan d'immeubles—O. Lemieux & Cie.
Encan de Livres Rares et Précieux—Oct. Lemieux & Cie.
Marchandises d'Épave—Eyre Wright & Leitch.
Commis demandé—F. M. Dechéne.
Valentins ! Valentins—A. F. E. Darveau.
Marchandises d'Étape—Glover Fry & Cie.
Jeunes filles demandées—Boite, 336 Bureau Poste, Québec.

QUEBEC,

LUNDI, 20 FÉVRIER 1882.

LE DROIT DU PARLEMENT.

On nous dit : comment pouvez vous soutenir que le gouvernement est lié au premier syndicat, lorsque M. Chapleau a plusieurs fois déclaré qu'il ne vendrait ni ne louerait le chemin de fer du Nord sans consulter les Chambres ?

Aussi ne disons-nous pas que le Parlement soit en aucune façon engagé. Ce que M. Chapleau a promis, il le tiendra, nous en sommes convaincus. Mais autre chose est d'engager le Parlement, autre chose est de s'engager soi-même, et avec soi le gouvernement lorsqu'on en est le chef. Le Parlement conserve sa pleine liberté, mais pour qu'un projet de vente ou d'affermage lui soit soumis, il faut bien que ce soit le gouvernement qui le lui soumette, que ce soit le gouvernement qui en prenne la responsabilité. On ne dira pas, nous pensons bien, que c'est là une question libre, et que les ministres doivent se borner à mettre devant les chambres divers projets d'affermage et de vente du chemin de fer, en disant aux députés : Arrangez-vous avec tout cela comme vous pourrez ; ayez soin seulement de m'avertir lorsque vous aurez décidé quelque chose et de me donner l'adresse de l'heureux compétiteur.

A Sainte-Thérèse, à l'ouverture de la campagne électorale, M. Chapleau a exposé en termes précis sa politique que le pays a approuvé à une immense majorité, politique qui, par une rare faveur, a obtenu également l'assentiment du plus habile des chefs de la gauche. Il a dit : Le gouvernement est disposé à affermer ou à vendre le chemin de fer du Nord. Épreuve faite, la situation financière bien pesée, il croit que c'est là le parti le plus avantageux. Il est donc disposé à recevoir des offres en prenant pour point de départ une mise à prix de huit millions. Il ne conclura rien cependant sans consulter les chambres, sans leur soumettre dans tous ses détails le projet qui aura ses préférences.

Dans un autre discours, relevant les sottises rumeurs qui lui prêtaient l'intention de disposer de cette grande propriété nationale, à la sourdine, comme on dispose d'un bouquin, de la main à la main, il ajoutait avec une nuance d'ironie à l'adresse des badauds qui gobaient ces rumeurs : Nous ne le ferons pas, d'abord parce que c'est notre devoir de ne pas le faire, ensuite parce que la loi nous en empêche.

Depuis cette déclaration claire et précise de ses intentions, le gouvernement a attendu les propositions des financiers. Un seul syndicat s'est présenté et a fait des offres. Ces offres faites, débattues entre les promoteurs du syndicat, et le ministre des chemins de fer, qui n'est autre que le premier ministre, et, nous le pensons,

agréées sauf modifications dans le détail, un second syndicat s'est tout à coup formé qui, profitant de la connaissance qui lui était parvenue des offres faites, les a remaniées et présentées comme siennes.

Nous disons, sans crainte d'être sérieusement contredit, que c'est là une manœuvre déloyale à laquelle le gouvernement ne peut se prêter. Nous disons que le gouvernement ne doit pas permettre qu'une seconde combinaison formée à l'aide des éléments réunis par la première fraude celle-ci de ce qui moralement lui est acquis.

Ce serait ouvrir la porte à tous les abus de confiance ; la seconde combinaison serait à son tour déjouée par une troisième, la troisième par une autre, et ainsi de suite. On n'en finirait jamais avec les syndicats jouant au plus fin, en retard par calcul ou négligence. Au moment de clore, les ministres verraient toujours arriver un financier essoufflé, criant : Attendez, j'ai encore une signature à obtenir. Exactement comme lorsque vous fixez le départ d'un train, le retarderiez-vous indéfiniment, vous verrez toujours accourir en détresse un voyageur qui n'a point encore pris son billet, et qui supplie avec des gestes navrants qu'on lui en donne le temps.

Le premier syndicat a eu entière confiance dans le gouvernement. Il a soumis à l'autorité compétente, c'est-à-dire au ministre des chemins de fer, tous ses projets, avec la conviction et l'entente tacite qu'ils ne profiteraient pas à d'autres. Le gouvernement ne doit pas permettre à d'autres d'en profiter, et c'est ce plan originaire qu'il doit présenter à l'approbation du Parlement pour qu'après mûr examen et en toute liberté, il en décide.

INFORMATIONS.

—L'hon. M. Wood, trésorier de la province d'Ontario, a décidé dans son exposé financier, mardi, que le surplus dans les coffres publics s'élève à \$4,509,591.

Il ne faut pas oublier que dans Ontario les frais d'administration de la justice sont en partie à la charge des municipalités.

L'excédent des revenus sur les dépenses, pour l'année courante, est estimé à \$520,515.03. Le montant des recettes devra être de \$2,848,960.42.

—L'élection d'un nouveau député pour la division électorale de South Simcoe, Ontario, à la Chambre des Communes, s'est terminée par le triomphe du candidat conservateur, M. Richard Tyrwhitt, qui a été élu à une majorité de 500 voix. Éclatant témoignage de confiance dans la politique du gouvernement.

L'EMBRANCHEMENT DE ST. CHARLES.

L'affaire de l'embranchement de St. Charles est activement menée par ceux qui ont pris cette cause en mains. Vendredi matin le gouvernement a reçu dans la salle du Conseil Privé, une nouvelle délégation parlementaire. Cette délégation comprenait une quarantaine de députés de la province de Québec et une quinzaine des autres provinces. Les ministres présents à l'entrevue étaient l'hon. M. McClellan, président du Conseil, sir Hector Langevin, sir Charles Tupper, sir Leonard Tilley, les honorables MM. Mousseau, Mackenzie Bowell, Caron, Macpherson, O'Connor, Campbell et Pope. Sir John, retenu chez lui, n'avait pu se rendre à cette entrevue, qui a duré plus d'une heure.

L'hon. M. Blanchet parla le premier et rappela au gouvernement l'importance de la question. La construction de l'embranchement de St. Charles, qui doit relier l'Intercolonial au chemin de fer du Nord, est devenue nécessaire. Il est de l'intérêt général de tout le pays, que ce raccordement s'opère au plus tôt. Le commerce de l'Ouest doit arriver aux provinces maritimes et en revenir par l'Intercolonial et le chemin de fer du Nord. Quant aux craintes du gouvernement par rapport au ferry et

à la traversée du fleuve en hiver, je dois savoir ce qu'il en est à ce sujet, dit M. Blanchet, et je puis garantir au gouvernement que la traversée est praticable et sûre. Il pourra arriver quelquefois qu'elle soit rendue momentanément impossible, dans les grosses tempêtes, mais c'est qu'alors les trains seront également arrêtés sur la terre ferme.

Sir Charles Tupper répondit qu'il venait de recevoir une réponse de M. Sénécal à ce sujet, qu'il ne croyait pas à propos d'imposer un droit sur les chars pour l'usage du ferry, qu'il est plutôt d'accorder le passage gratis, en faisant construire la ligne par les deux gouvernements fédéral et local, qui partageront les profits et pertes.

Sir Hector Langevin dit qu'il est aussi question de terminer l'Intercolonial jusqu'à Lévis et de l'amener au fleuve par un embranchement.

L'hon. M. Mousseau dit que la traversée est facile et sûre et qu'il n'y a aucune crainte à avoir sur ce point.

MM. Coursol, Fortin et Landry ont aussi pris la parole. M. Coursol dit que la question intéressait non-seulement le district de Québec, mais toute la province et toute la Confédération. D'abord, le chemin de fer du Nord a droit à ce raccordement, et ensuite on ne doit pas constituer un monopole en faveur du Grand-Tronc pour relier le chemin du Pacifique à l'Intercolonial et aux ports de l'Atlantique. Quant à se servir d'abord du Québec Central ce serait se mettre sous la dépendance de cette ligne ; et dans ce cas il est bien plus simple de construire une ligne directe.

M. Fortin insista sur ce dernier point, et dit qu'actuellement, le district de Gaspé, grâce à l'espèce de monopole existant, s'approvisionnait en partie à Toronto et à Chicago, au lieu de s'approvisionner à Québec et à Montréal. Le gouvernement ne doit pas hésiter à construire la ligne et à relier l'Intercolonial au chemin de fer du Nord.

On croit que le ministre va en venir à un arrangement pour construire le chemin de St. Charles et le ferry à frais communs avec le gouvernement de Québec, et qu'une appropriation d'une couple de cent mille piastres pour cet objet sera inscrite au budget.

DISCOURS DE GAMBETTA.

Voici d'après l'Officiel, les principaux passages du discours de M. Gambetta sur le scrutin de liste. C'est, dit l'Indépendant, d'une voix forte, avec une absolue possession de toutes ses grandes facultés, que l'orateur a prononcé le discours qui a été fort applaudi, mais n'a pas sauvé le ministère :

...De toutes les douleurs ressenties dans la politique, — et Dieu sait si elles m'ont été épargnées ! — il en est une que je ne peux pas subir en silence, c'est d'être représenté à une Chambre, à la représentation même du parti républicain, comme quelqu'un qui méditerait de s'écarter de lui, de ternir sa carrière, d'arrêter son existence, d'affaiblir son autorité dans le pays. (Vifs applaudissements.)

Quel serait mon but ? Par quoi donc pourrais-je espérer de remplacer ce qui fait la force et l'honneur du parti républicain dans la nation.

Est-ce qu'on osera venir à cette tribune et dire que j'ai, sous la suggestion de je ne sais quelle passion, par je ne sais quelle avilissante pensée qu'on découvre du nom de dictature et qui ne serait que la risée du monde ; est-ce qu'on viendra soutenir que j'ai pu descendre jusqu'à la conception de pareils desseins ? (Applaudissements répétés et prolongés sur un très grand nombre de bancs.)

A qui donc fera-t-on croire que si je viens ici, après que vous m'avez imposé l'honneur que je considère comme une récompense de quelques services que j'ai pu rendre, l'honneur de diriger les affaires publiques, à qui fera-t-on croire que je mets ce que j'ai d'efforts, d'activité intellectuelle, à vous nuire, à entraver l'œuvre que j'ai commencée avec vous, et que je souhaite de finir en m'appuyant sur vous, avec vous, jamais avec d'autres. (Vifs applaudissements.)

Où, j'ai cru et je crois encore qu'il y a là plus de surprise que de malice et de méchanceté, mais il vient une heure où il faut que tout soit placé sous le regard vérificateur du pays. (Très bien ! très bien !)

Vous me connaissez avec mes défauts, et aussi, permettez-moi de le dire, avec ma passion de servir la démocratie. J'ai fait ce que j'ai pu pour lui être utile. J'ai soutenu avec vous

la lutte au grand jour contre les adversaires de la République, non à cause de leurs personnes ni de leurs doctrines, mais parce que, dans ma conviction profonde, leur triomphe n'était pas compatible avec l'épanouissement de la France moderne. (Nouveaux applaudissements.)

Maintenant que nous sommes débarrassés de ces adversaires, nous avons à nous gouverner nous-mêmes, à lutter contre les causes de division, à dépouiller le personnelisme, pour ne voir que le pays.

Lorsque je suis monté à ce poste où votre confiance, je peux le dire, votre impérieuse confiance m'a appelé, j'ai examiné la moyenne des vœux du pays, on a dit que nous étions le cabinet de la révision. Oh ! de la révision sagement limitée, je n'en accepterais pas d'autre et vous n'en subiriez pas d'autre.

Au nombre de ces questions, il y en a une qui a eu l'air, suivant M. le rapporteur, d'une sorte d'entreprise de la volonté particulière ou des volontés particulières contre la volonté nationale.

Substituer la volonté d'un homme à la volonté nationale, ce serait un étrange procédé. Comment ! réclamer pour une Assemblée la base la plus large, chercher la somme de force qui élève le plus les représentants du pays, qui met leur intelligence au-dessus des attaches locales, créer ou rêver de créer des Assemblées fortes, irrésistibles, grandes pour elles-mêmes et pour le pays, c'est préparer le gouvernement personnel !

Mais au contraire du gouvernement personnel de créer les petites circonscriptions, de rétrécir les collèges, parce qu'alors la force de pression administrative s'exerce.

L'histoire nous le dit. Toutes les fois que la France a eu une grande Assemblée, toutes les fois que le pouvoir personnel a été neutralisé, le scrutin de liste a existé. Au contraire, toutes les fois que le pouvoir personnel est arrivé il a fait du scrutin d'arrondissement la base de son autorité.

Vous pouvez vous demander d'où vient cette espèce de culte exclusif, persévérant, indiscret. Croyez-vous que ce soit de gaieté de cœur que je m'acharne ainsi ?

Vous me ferez la charité de croire que j'ai des raisons bien déterminantes pour vous exposer à la douleur de m'entendre, pour m'exposer à la douleur de vous contrarier.

Je crois que le pouvoir serait un jouet sans prix, si l'on ne devait pas y appliquer ses doctrines. (Applaudissements.)

Ceux qui s'opposent à ce que le Congrès étudie la question du scrutin de liste tiennent le langage suivant : Comment voulez-vous qu'à quatre ans d'existence nous puissions consentir à toucher à notre régime électoral ? Ne vous apercevez-vous pas que nous amoindrissions notre autorité ?

Eh bien, je prie mes honorables contradicteurs de dépouiller un moment leur qualité de députés et de se transformer en sénateurs, ce qui se voit tous les jours (rires) et de se demander quelle est la valeur de cet argument.

Serait-il vrai que les sénateurs qui viennent d'être élus dussent se retrancher dans le suffrage des électeurs aussitôt après que le Congrès aurait modifié la loi électorale du Sénat ! Ce serait une faute grave.

Il n'y a pas de connexité entre le nouveau mode électoral que le Congrès aura adopté et la nécessité de nouvelles élections. Ce qui est vrai pour le Sénat est vrai pour la Chambre. (Interruptions.)

Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'au Congrès il y a eu une partie réservée sur laquelle il a été défendu de jeter un regard indiscret, et que cette partie réservée, c'est la loi électorale de la Chambre.

On nous dit encore : vous voulez favoriser une campagne dissolutionniste contre la Chambre des députés.—Il faut aller au fond de cet argument dont on a abusé. Je crois que la dissolution ne peut, ni en fait ni en droit, être présentée comme autre chose que comme une chimère.

En effet, la dissolution est-elle possible sans une loi électorale nouvelle, dans le cas où le scrutin de liste aurait été introduit dans la Constitution ? Mais la loi électorale ne peut-être faite que par vous. Vous seuls serez donc juges de savoir si vous voulez la faire. (Mouvements divers.) Votre volonté n'est-elle donc pas pour vous une garantie ? Si vous ne faites pas une loi

(Suite à la quatrième page.)

TELEGRAPHIE GENERALE.

Paris, 18.—Lorsque les empereurs de Russie et d'Autriche devaient se rencontrer à Grancia en octobre dernier, il avait été entendu qu'ils en viendraient à une entente au sujet de l'Herzégovine et du Montenegro d'un côté, et de l'autre à la Bosnie, qui une fois entre les mains de l'Autriche lui ouvrirait le chemin jusqu'à Salonique. Les deux empereurs devaient se faire des concessions mutuelles.

L'entrevue n'a pas eu lieu, mais le comte Kalnoky, autrefois ambassadeur en Russie, et nommé ministre des Affaires Étrangères à Vienne apporta de St. Pétersbourg un programme dans lequel Gambetta jouait une part inconsciente mais importante. Pour cette raison la chute de Gambetta a dérangé considérablement les plans du gouvernement russe.

Ce dernier savait que sa présence au pouvoir obligerait l'Allemagne de faire le guet, et de prendre soin de conserver ses alliés ; ce qui aurait favorisé l'exécution du programme austro-russe. Les Autrichiens se seraient emparés de la Bosnie tandis que les Russes se seraient paisiblement établis dans le Montenegro et l'Herzégovine. Le gouvernement russe comptait pour cela sur le gén. de Chaudordy qui devait remplacer Chanzy à St. Pétersbourg. Il est probable que le changement n'aura pas lieu maintenant.

M. Katkuk, directeur de la Gazette de Moscou, a reçu ordre de rester à Paris afin de voir aussi souvent que possible M. de Freycinet, avec qui il est en excellents termes. Le sentiment exact du gouvernement russe est celui-ci : bien que méprisant personnellement M. Gambetta, il savait que ses sympathies lui étaient acquises, du moins en autant que l'Allemagne y était concernée.

Vienne, 18.—Le général autrichien Joranovick a promulgué un ordre du jour déclarant que les proportions qu'a prises l'insurrection, l'obligent d'attendre du renfort et un changement dans la température.

Berlin, 18.—Dans une audience que le général Skobelloff a accordée à quelques étudiants allemands, il dit que jusqu'ici la Russie avait été gênée dans l'exécution de ses projets par certaines influences étrangères, et notamment celle de l'Allemagne. La guerre est le seul moyen à la disposition des Russes pour mettre fin à cet état de choses. Il déclare qu'un conflit est inévitable entre les Slaves et les Teutons, que ce conflit sera long, sanguinaire et terrible, mais qu'à la fin les Slaves triompheront.

INSTITUT-CANADIEN.

A l'assemblée générale tenue le 6 février courant, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1882-1883.

- Président honoraire—M. L. J. C. Fiset.
- Président actif—M. H. J. B. Chouinard.
- Vice-Présidents—M. H. Adjutor Turotte et M. Alphonse Poitlot.
- Trésorier—M. L. P. Sirois.
- Asst.-trésorier—M. Jos. E. Boily.
- Secrétaire-archiviste—M. J. Frémont.
- Asst.-sec.-arch.—MM. Thomas Chapais et V. Lemieux.
- Secrétaire-correspondant—M. Ernest Myrand.
- Assits.-sec.-corr.—MM. J. E. Prince et L. P. Pelletier.
- Bibliothécaire—M. P. J. Jolicœur.
- Curateur du musée—M. T. A. Verner.
- Bureau de direction—Le président actif, les vice-présidents, le trésorier, le secrétaire-archiviste, le secrétaire-correspondant ; le bibliothécaire, le curateur du musée, M. Fabbe C. Légaré, V. G., M. le curé de Québec, M. l'abbé Bégin, hon. J. E. Flynn, hon. Ed. Remillard, hon. Pierre Garneau, MM. D. J. Montambault, T. Ledroit, F. E. Hamel, J. E. Roy, S. LeSage, Dr A. Vallée, Chs. Jouscas, Jules Tessier, Victor Bélanger et Thomas Chapais.

A TRAVERS LA VILLE.

CHAPELLE ST. JEAN-BAPTISTE.—On a commencé hier après-midi la vente des sièges, à la chapelle érigée dans le nouvel édifice des Frères, faubourg St. Jean. Le prix moyen a été de vingt-cinq piastres pour trois chaises. Cela prouve que les paroissiens sont très amoureux de leur clocher.

DON.—La bibliothèque de l'Université-Lava! a fait ces jours derniers une bonne acquisition due à la générosité de M. E. Gagnon, secrétaire du département de l'Agriculture et des travaux publics ; c'est un volume ancien, intitulé : *Abnaco du voyageur à Paris, 1787*, avec un plan de la ville.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.—Dix-sept couples ont fait publier hier à l'église St. Roch, leur premier et dernier ban de mariage. Cinq autres couples ont été publiés pour la dernière fois.

PRESENTATION.—Samedi soir, les parents et amis de M. Louis Boivin, entrepreneur menuisier, lui ont présenté, ainsi qu'à Mme. Boivin, à l'occasion du 25e anniversaire de leur mariage, leur portrait au crayon, ainsi que plusieurs autres objets. Inutile de dire que M. et Mme. Boivin ont bien fait les choses et qu'ils ont répondu aux cadeaux qu'on leur offrait, par une réception qui a pris les proportions d'une fête.

COUR DU RECORD.—Une donzelle du nom d'Eléonore Thibaudeau, a été condamnée samedi à \$102.40 pour tenir une maison mal famée, rue Richardson.

COUR DE POLICE.—Un nommé Jean-Baptiste Lirette, de l'Ancienne Lorette, a fourni caution samedi qu'il garderait la paix envers un sous-gardeur de station du chemin de fer du lac St. Jean, du nom de Mercier. Deux ferblantiers ont été condamnés au minimum de la peine, \$5 et les frais, pour avoir vendu des mesures qui ne portaient pas le timbre légal.

PROPRIÉTÉ.—On dit que le terrain connu sous le nom de vieux cimetièr et que la fabrique de St. Roch croyait lui appartenir, est bel et bien la propriété des dames religieuses de l'Hôtel-Dieu.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Jeudi soir, vers 10.20 heures, il y a eu une légère oscillation du sol à la Malbaie.

PRINTEMPS HATIF.—Les sauvages de Caughnawaga ont déjà apporté du sucre nouveau sur les marchés de Montréal. Dans la Baoune, on a commencé à entailler les érables.

CONCERT.—Mme Julia Rive-Ring, qui jouit d'une grande réputation comme pianiste, et la cantatrice Carrie E. Mason, donneront vers le sept du mois prochain, un grand concert à la Salle de Musique.

POPULATION DE QUÉBEC.—Voici, d'après le dernier recensement, quelle est la population de Québec:

Table with 2 columns: Location and Population. Rows include Quartier St. Roch, Quartier Jacques-Cartier, St. Roch, Sud, St. Roch, Nord, Quartier du Palais, Quartier St. Jean, Quartier St. Louis, Quartier Montcalm, Basse-Ville, Centre, Quartier St. Pierre, Quartier Champlain, Quartier Montcalm, Basse-Ville, Sud.

NOUVEAU MAGASIN.—Nos lecteurs verront par une annonce que nous publions dans une autre colonne, que M. Edmond Bélanger, de la maison Vandry & Bélanger, vient d'ouvrir un nouveau magasin de marchandises sèches au No. 29 rue Notre-Dame, Basse-Ville.

ASPHYXIE.—Samedi, vers quatre heures, deux ouvriers plombiers employés par M. Plamondon, ferblantier, et nommés Lanthier et Brown, travaillaient à un réservoir placé sous les combles de la résidence de M. Aug. Dorval, rue D'Aiguillon. Le gaz s'échappant du réchaud au charbon de bois dont ils se servaient ne trouvant pas d'issue, a fini par asphyxier partiellement les deux ouvriers. Brown s'est affaissé tout à coup et Lanthier qui ne valait guère mieux est parvenu à descendre à l'étage au-dessous où travaillaient plusieurs menuisiers et les a informés de ce qui venait d'arriver. L'un d'eux, M. Fortunat Bazin, s'est empressé de monter et a aidé Brown à descendre au grand air. Lorsque Lanthier est allé chercher du secours, il s'est blessé au front en se heurtant aux poteaux. Aujourd'hui les deux ouvriers sont bien.

L'INCENDIE DE RIVERHILL.—A quatre heures samedi matin, les pompiers ont fini par avoir raison de l'incendie dont nous avons donné déjà les principaux détails. Comme nous l'avons dit samedi, la conflagration a détruit le quartier principal de la ville. Quarante-cinq maisons faisant le commerce de chaussures ont tout perdu et plusieurs autres ont subi des pertes plus ou moins fortes. Le quartier habité par nos compatriotes n'a pas été atteint. Un grand nombre d'ouvriers sont sans emploi, et le conseil municipal a pris des mesures pour les secourir.

Un pompier du nom de Joseph Pratt s'est fait tuer, et un nommé George Whittier a été blessé mortellement.

LA VÉRITABLE PANACÉE.—Les hommes aux idées avancées ne sont jamais lents à reconnaître ce qui doit être avantageux pour leur santé, leurs richesses et leur bonheur; de telles personnes ne manquent jamais de reconnaître les grands bienfaits de l'huile St. Jacob,

quand elles sont affligées de rhumatisme. Wm H. Wareingoter, assistant-surintendant général de la troisième division du département des malles et de la distribution, au bureau de poste de New-York, écrivant sur l'huile St. Jacob, dit: Les rapports des différents surintendants et employés qui ont fait usage de l'huile s'accordent à en faire un grand éloge. On l'a trouvée efficace contre les coupures, brûlures, la sensibilité et la raideur des jointures et des muscles, et elle apporte un prompt remède aux maladies rhumatismales. L'hon. J. L. James, actuellement maître-général des Postes aux Etats-Unis, confirme les déclarations ci-dessus.

BAUME DU ST. HOMME JOB.

Le grand remède sauvage interne et externe pour la Dyspepsie, les maux de la foie, les Acidités de l'estomac, le mal de tête et Rhumatisme, les maux de gorge, les colères du pays, etc. Jamais aucune préparation sur terre n'a égalé le Baume du St. Homme Job pour obtenir la guérison de toutes les maladies plus haut mentionnées. Essayez le Baume du St. Homme Job et vous aurez entière satisfaction. L'essai ne coûte que 25 centimes seulement la bouteille.

L. E. HUGUE, Vendeur par tous les Droguistes et tous les marchands Épiceries F. R. Q. 8 février 1882-1 m p.

EMULSION DE PUTTNER.

M. C. E. PUTTNER. Cher monsieur, — Nous avons vendu votre Emulsion d'huile de foie morue pendant plusieurs années, c'est-à-dire depuis que vous avez commencé à la fabriquer, et nous avons pu nous convaincre que la vente allait toujours croissant, particulièrement dans ces dernières années, vu qu'elle était bien plus connue et mieux appréciée qu'auparavant. La demande a été bien plus considérable que pour toutes les autres Emulsions combinées d'huile de foie de morue. Vos serviteurs,

BROWN, FRÈRES & CIE, Chimistes et droguistes.

PIANO KNABE

De concert, grand et semi-grand, carré et droit.

Ces instruments ont été devant le public connaisseur depuis bientôt cinquante (50) années, et sur leur excellence seule, ils ont obtenu une préférence non achetée, qui en fait les premiers pianos du monde pour le son, la touche, la main-d'œuvre et la durabilité.

Seule agence à Québec

BERNARD & ALLAIRE. Aussi—Les célèbres Pianos Weber & Co., Newcomb & Co., Dominion Piano Co., Geo. W. Weber, Stevenson & Co., Behring & Co. Harmoniums d'Eglise et de Salon des fabrications suivantes: Dominion Organ Co., J. Estey & Co., Smith Organ Co., O'Doherty & Co., Mason & Hamlin. Conditions faciles. Prix très bas. BERNARD & ALLAIRE, 6, rue la Fabrique.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour soulager les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 centimes la bouteille.

MERES! MERES!! MERES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MRS. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dise pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins en sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 centimes la bouteille. Québec, 30 janvier 1882-q&h

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE

doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de pomons incurable ou la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, le rhume, le catarrhe, et les maux de la gorge auxquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle.

EMULSION DE PUTTNER.

ALBERT TOWN, LE DU P.-E. 19 mai 1881. C. E. PUTTNER, M. PH. — Je désire dire que j'ai vendu plusieurs centaines de Bites de votre Emulsion, et que je suis encore à en découvrir une qui n'a pas donné satisfaction. La demande est plus grande que celle de toute autre préparation du même genre, et cette médecine atteint toujours le but pour lequel on l'emploie. Il est de fait que je n'ai jamais rien rencontré d'aussi satisfaisant que votre Emulsion d'huile de foie de morue, etc., attendu que les résultats qu'elle donne sont tellement profitables qu'ils suffisent à la recommander.

Votre serviteur, Wm. B. DYER, Droguiste et chimiste.

LAMPES!

Nous avons résolu de vendre les articles ci-dessous à des prix très inférieurs aux prix réguliers: Lampes de Muraille pour passages... \$0.45 à 1.00; Lampes suspendues, simples... 1.25 à 2.00; doubles... 2.00 à 4.00; triples... 5.00 à 8.00. Et une grande variété de Lampes de table à des prix extraordinairement bas.

au DEPOT D'HUILE ASTRALÉ, 56 RUE DE LA FABRIQUE, 11 février 1882.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

18 février 1882. Fleur—Extra Supérieure, \$0.25 à \$0.30; Extra Supérieure, \$0.15 à \$0.20; Fancy, \$0.10 à \$0.15; Extra 1er Prix de la Paix, \$6.00 à \$6.10; Supérieure, \$5.65 à \$5.75; Forte de Boulangers, \$6.75 à \$7.50; Fine, \$4.75 à \$5.00; Middlings, \$3.85 à \$4.10; Recoupes, \$3.60 à \$3.75; Faces d'Ontario, \$2.75 à \$2.90; Sacs de la Cité (déliés) \$3.80 à \$4.00.

MARIAGES.

A la chapelle du Bon Pasteur, ce matin, M. Fortunat Martineau, épicièr, conduisait à l'autel, Mademoiselle Céclie Plante. L'heureux couple est parti immédiatement pour voyage. Nous lui offrons nos meilleurs souhaits.

Ce matin, à l'église St. Roch, par le Révérend M. Gosselin, M. Alfred Drolet à Mlle Léda Roberge. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

A St. Agapit de Beauvillage, le 2 mars, à 9 heures, sera chanté le service anniversaire de Dame Marguerite Lambert, épouse de feu Joseph Montminy.

Annances Nouvelles.

Société de Prêts et Placements. ARGENT A PRETER.

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$500 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Aucune amende n'est imposée sur les arriérés. Les transactions se terminent avec toute la diligence possible. La Société prête aussi aux actionnaires sur la garantie de leurs actions. Pour toutes informations, s'adresser au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques.

LS. BOURGET, Président. ROBT. LAROCHE, Sec. Trés., Québec, 20 février 1882.

A. O. RAYMOND

LIBRAIRE IMPORTATEUR, 46, rue la Fabrique H.-V.

LOUIS FRÉCHETTE: "Les fleurs boréales, les oiseaux de neige." Poésies canadiennes couronnées par l'Académie française (avec portrait de l'auteur), édition parisienne sur beau papier. Prix: \$1.00. La poésie française au Canada, compilation par Louis H. Taché broché \$1.50. Le même avec belle reliure \$1.75. Aussi les œuvres de Daudet, Feuillet, Malot, Delpit, Gerbulez, Flammarion, Coppée, Charrette, Métrévier, etc., etc., 20 février 1882.

A VENDRE A LA

Librairie A. T. Garant, No. 17 et 19, rue St. Jean, H.-V., Porte voisine de la Banque d'Épargne.

Boisgobey, Les cachettes de Ma. la-Rose 2v. \$1.60; L'Épingle Rose 3 vols. 2.40; Oh est Zénobie 2 vols. 1.60; Les Mystères du Nouveau Paris 3 volumes 2.40; La chance aux ancêtres 2 vols. 1.60; La jante noire, 2 vols. 1.60; Ponsen du Terrail, La résurrection de Rocabole 5 vols. 4.00; Le dernier mot de Rocabole, 5 vols. 4.00; Daudet, Numa Rumbestan 1.00; Du Puget, Une femme capricieuse 2 vols. 1.60; Les comités 0.90; Paul Féval, Les comparaisons du Trésor, 2 vis 1.80; L. Gagneur, Le calvaire des femmes 2 vols. 2.00; Paul Féval, La reine des épées 0.90; Deschênes, Les mystères du hasard 0.90; Aubryet, Madame ou demoiselle 0.40; 20 février 1882.

Romances Nouvelles

Mariette—Charsonnette... \$0.25; La valse des feuilles... 0.25; Les légendes du grand étang... 0.30; Mon cœur est assis... 0.30. En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de Pianos et Harmoniums, 45 rue St. Jean. N.-B.—Pour paraître prochainement: TOUS JOURS AIMÉE, valse composée par J. Verina, 17 janvier 1882.

Annances Nouvelles.

Le Grand Encan du mois de Meubles Neufs, Pianos, Tapis. Par OCT. LEMIEUX & CIE

Mardi le 28 Février. A notre Salle d'Encan, 233, rue et faubourg St. Jean, Québec.

Par encan sera vendu Mardi le 28 Février, à notre Salle d'encan 233 rue et faubourg St. Jean, un immense assortiment de beaux Meubles de Ménage consistant en magnifique Piano carré de 7 octaves, instrument magnifique de qualité supérieure, ameublement de Salon en Noyer noir couvert en Crin, patron Louis XVI, ameublement de Salon, patron Rose, grand Miroir de trumeau, Glace Anlaisée de 6 pieds de hauteur, Chromos, Écrans, Hérèsère bergante, Tables à Cartes, Tables de Centre, Canapé, Sofa, grande Table à dîner en Noyer noir sur un seul pied ouvrant 12 pieds, Sideboard en Noyer noir, Tapis, Prélats, ameublement de chambre à coucher en Noyer noir et Marbrée, aussi en Frêne, Matelas en Pure Crin, ameublement de cuisine et une immense quantité d'autres effets. Tout sera vendu comme les ventes précédentes, absolument sans réserve. Des Chaises sont toujours réservées pour les Dames qui désirent assister à nos ventes. Tout sera visible lundi le 27 courant, de 1 à 10 heures du soir. Tout sera vendu avec garantie. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs, 23 février 1882.

COMMIS DEMANDE.

On demande un Commis d'expérience, ayant servi dans le commerce de Marchandises Sèches et possédant l'Anglais et le Français. S'adresser à F. M. DECHENE, Entre C et 7 heures p.m., Résidence Privée, No. 106, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec, 3 février 1882.

Commis Demandes.

On demande TROIS COMMIS ayant de l'expérience dans le commerce de Marchandises Sèches et sachant le français et l'anglais. S'adresser à FLORENT GUAY, 21, rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec, 4 février 1882.

JEUNES FILLES DEMANDEES.

Quelques jeunes filles sachant le français et l'anglais, trouveront de l'emploi pour le 1er mars, dans un des nouveaux magasins de Marchandises sèches sur la rue St. Jean, en faisant application à la BOITE 936, BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, 25 janvier 1882-1m

Annances Nouvelles.

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$500 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Aucune amende n'est imposée sur les arriérés. Les transactions se terminent avec toute la diligence possible. La Société prête aussi aux actionnaires sur la garantie de leurs actions. Pour toutes informations, s'adresser au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques.

LS. BOURGET, Président. ROBT. LAROCHE, Sec. Trés., Québec, 20 février 1882.

A. O. RAYMOND

LIBRAIRE IMPORTATEUR, 46, rue la Fabrique H.-V.

LOUIS FRÉCHETTE: "Les fleurs boréales, les oiseaux de neige." Poésies canadiennes couronnées par l'Académie française (avec portrait de l'auteur), édition parisienne sur beau papier. Prix: \$1.00. La poésie française au Canada, compilation par Louis H. Taché broché \$1.50. Le même avec belle reliure \$1.75. Aussi les œuvres de Daudet, Feuillet, Malot, Delpit, Gerbulez, Flammarion, Coppée, Charrette, Métrévier, etc., etc., 20 février 1882.

A VENDRE A LA

Librairie A. T. Garant, No. 17 et 19, rue St. Jean, H.-V., Porte voisine de la Banque d'Épargne.

Boisgobey, Les cachettes de Ma. la-Rose 2v. \$1.60; L'Épingle Rose 3 vols. 2.40; Oh est Zénobie 2 vols. 1.60; Les Mystères du Nouveau Paris 3 volumes 2.40; La chance aux ancêtres 2 vols. 1.60; La jante noire, 2 vols. 1.60; Ponsen du Terrail, La résurrection de Rocabole 5 vols. 4.00; Le dernier mot de Rocabole, 5 vols. 4.00; Daudet, Numa Rumbestan 1.00; Du Puget, Une femme capricieuse 2 vols. 1.60; Les comités 0.90; Paul Féval, Les comparaisons du Trésor, 2 vis 1.80; L. Gagneur, Le calvaire des femmes 2 vols. 2.00; Paul Féval, La reine des épées 0.90; Deschênes, Les mystères du hasard 0.90; Aubryet, Madame ou demoiselle 0.40; 20 février 1882.

Romances Nouvelles

Mariette—Charsonnette... \$0.25; La valse des feuilles... 0.25; Les légendes du grand étang... 0.30; Mon cœur est assis... 0.30. En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de Pianos et Harmoniums, 45 rue St. Jean. N.-B.—Pour paraître prochainement: TOUS JOURS AIMÉE, valse composée par J. Verina, 17 janvier 1882.

Encan de Livres Rares et Précieux

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Jedi le 23 Février

A notre salle d'encan, 233 rue et faubourg St. Jean, Québec.

Nous avons reçu instruction des intéressés d'une succession de vendre à l'encan Jedi le 23 Février, à notre Salle d'encan rue et faubourg St. Jean, une magnifique collection de Livres très choisis consistant en Ouvrages Canadiens littéraires, Histoire, Théologie, Dictionnaires, etc., etc., le tout bien relié et en ordre parfait. Les Catalogues seront prêts à être distribués vendredi le 17 courant; tous ceux qui désirent obtenir un Catalogue voudront bien nous en faire la demande par la poste ou à notre salle. Le tout sera visible Jedi seulement, le jour de la vente. La vente commencera à 7 heures p.m. précises. Le tout sera vendu absolument sans réserve. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs, 13 février 1882.

Vente à l'Encan d'immeubles,

par ordre des Créanciers.

Par OCT. LEMIEUX & CIE

Lundi, le 27 Février,

Sur les lieux, ruelle Laberge, St. Roch.

Nous avons reçu instruction des créanciers de M. Maxime Laberge, menuisier, de vendre à l'encan, lundi, le 27 février, sur les lieux, ruelle Laberge, St. Roch, les immeubles suivants, savoir: 10. Un emplacement de 38 x 69 pieds, situé à St. Roch, rue de la Reine, et le No. 51.D. du cadastre pour le quartier St. Roch. 20. Un emplacement de 38 x 69 pieds, situé au même endroit, étant le No. 73 du cadastre pour le quartier St. Roch, avec dessus érigés, deux bons hangars. 30. Un grand emplacement divisé en deux lots et situé sur la ruelle Laberge, connu sous le No. 609 du cadastre. (a) Lot côté sud, contenant 46 pieds de front sur 37 de profondeur, avec maison en brique, à un étage, et une boutique de menuisier. (b) Lot côté nord, contenant 40 pieds de front sur 37 de profondeur, avec une maison en bois à un étage. Le tout vendu libre de toute hypothèque. Pour toutes informations s'adresser au bureau de P. Laberge, Ecr., N. P., No. 114, rue du Pont, St. Roch. La vente à 11 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs & C., 17 février 1882.

COMMIS DEMANDE.

On demande immédiatement un bon commis pour le commerce de marchandises sèches. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au No. 7, RUE ST. PIERRE, 7 janvier 1882.

ETANT SUR LE POINT

DE DEMENAGER

Au magasin occupé aujourd'hui par

MM. WURTELE & CIE.

Marchands de Nouveautés

No. 73 rue St. Pierre,

Les articles de montre ci-dessous seront vendus pendant le mois de février

A DES PRIX TRES REDUITS;

Services à Diner et a

Dejeuner, Services à Diner,

Services à Bessert,

Services à The,

Services de Chambre,

Bustes et Statues en Marbre

de Paros,

Services à Toilette de

Cologne

Vases de Bohème,

Argenterie,

Candelabres a Kerosine,

Pendants,

Lampes de Salle,

Lampes de Table,

Lampes de Muraille,

F. T. THOMAS,

SALLE D'EXPOSITION:

114, COTE LAMONTAGNE,

1 février 1882-1m

nouvelle, vous restez sous le régime de la loi actuelle, et quel risque courez-vous ?

Faut-il donc, pour vous rassurer contre le danger d'une dissolution imaginaire, stipuler d'avance, comme le demande un amendement, que le scrutin de liste ne serait pas appliqué avant 1885 ? Mais vous êtes les maîtres et vous pouvez, avec un simple bulletin de vote, mettre à néant et la dictature et les dictateurs. (Très-bien ! très-bien !)

J'adjure donc la Chambre de ne pas s'arrêter un seul instant sur cette considération que la dissolution peut exister dans la pensée des hommes qui sont devant vous, ni dans la pensée de ceux qui leur succéderont. Et quoi qu'il me soit permis de mettre ici en cause la personne de M. le président de la République, vous savez bien que, de ce dernier côté encore, vous avez des garanties assurées contre de pareilles éventualités. (Très-bien ! très-bien !)

Mais est-ce donc même chose de demander qu'un mandat soit frappé de précarité ou de proposer la révision des bases électorales des deux Chambres ? Eh bien ! je vous demande, au même temps que vous touchez à la législation électorale du Sénat, d'insérer aussi dans la Constitution le principe électoral de la Chambre, et de nous donner, à nous gouvernement, le droit de défendre devant le Congrès le scrutin de liste que nous considérons comme un retour à la véritable tradition républicaine, car nous attachons un intérêt vital presque aussi grand à la forme dans laquelle on consulte la nation qu'au principe lui-même du suffrage universel. (Interruptions.)

Cette autorisation, nous vous l'avons demandée dans le projet de révision ; nous vous la demandons encore.

Pourquoi ? Par ce sentiment profond, chez nous qui le suffrage universel, consulté par ce procédé, relève le niveau des Chambres, non pas sans doute comme moralité ou comme indépendance, mais par la vertu même du régime. Car, je l'ai dit au 7 juin, et vous le savez bien, c'est au régime et non point aux personnes que s'adressent mes critiques.

Eh bien, j'ai pensé, je pense encore, qu'il est avantageux pour le bon ordre dans l'Etat, pour l'indépendance, dans la mesure de ses attributions, de l'administration, du gouvernement, pour l'affranchissement même des mandataires du pays, désormais délivrés des sollicitations qui les gênent et les fatiguent, de recourir à ce procédé électoral.

Et je crois qu'il faut le dire quatre ans à l'avance, pour qu'il n'y ait de surprise pour personne. Quand on présente cette idée à la fin d'une législature, on vous répond qu'il est trop tard.

Je ne veux pas croire que vous répondrez : il est trop tôt ! Je ne vous demande pas à faire une législation nouvelle. Non, je vous dis : Nous avons une politique à suivre pour la réorganisation de nos services judiciaires, militaires, financiers. Il faut que vous le sachiez : dans ces deux mois, dont on a dit que vous nous faisiez crédit, nos collaborateurs et collègues ont préparé des projets de loi, que j'ai là (Mouvements), et que celle qui soit l'issue du débat, il est bon de dire que le programme du 15 octobre, dont la révision formait le premier article, a été élaboré sérieusement sur tous les points principaux, arrêté.

Sur l'organisation judiciaire, le garde des sceaux a préparé un projet qui, par une organisation nouvelle des tribunaux tout en supprimant des juges, rapproche les justiciables d'une justice de paix plus étendue, plus compétente, et diminue les frais de justice et de déplacement.

M. le ministre de la guerre a préparé la législation qui correspond aux vœux si souvent portés à cette tribune, la réduction du service à trois ans, entourée de conditions et de garanties qui maintiennent la force défensive du pays en lui assurant un immense allègement des charges publiques.

A côté de ces projets qui sont là (Bruit), oui, il sont là et ils y seront demain, quoi qu'il arrive, on a préparé une législation sur les associations de tout ordre et de toute nature. On n'attend cette loi que depuis 1791 ; il est utile d'annoncer qu'elle est prête.

On a enfin examiné la réforme de notre législation sur les institutions de prévoyance au point de vue d'une politique sociale modérée, de façon à donner une protection efficace au travail et aux classes laborieuses.

On a aussi examiné la législation des sociétés financières, car il y a lieu de réviser aussi la loi de 1867, et je crois qu'un gouvernement d'opinion et de

démocratie, qui repose sur le monde du travail, doit se soucier d'une législation qui ne livre pas à toutes les fantaisies de la spéculation, l'épargne du pays. (Applaudissements.)

Je pourrais prolonger cette liste des projets que chacun de mes collaborateurs a dans son portefeuille. (Rires et bruit...) Je sais que ce mot de portefeuilles, dans une assemblée française, vu la fragilité des détenteurs, appelle facilement un sourire qui prend sa source dans des sentiments très variés. (Rires et applaudissements.) Mais il faut bien parler comme je le fais, quand on a mis, en deux mois, dans ces portefeuilles, la réalisation législative des réformes qui s'imposent à votre patriotisme. (Très bien ! très-bien !)

Eh bien, ces réformes, pour les réaliser, il est nécessaire de faire ce que je vous demandais, il y a un an. Alors qu'on me disait : "Changez votre pouvoir occulte contre un pouvoir réel" je répondais : "Changez la législation électorale et je suis prêt."

Quand on m'a fait appeler, à celui qui dispose de l'existence ministérielle, avant que votre prérogative ait été mise en mouvement, j'aurais pu dire : "La Chambre actuelle n'étant pas issue du scrutin de liste, je vous demande de me dispenser du pouvoir."

Aujourd'hui, avec les responsabilités que vous m'avez imposées, je vous dis à vous-mêmes : Dès que vous serez assurés de sortir du scrutin de liste et de ne relever que du département tout entier, votre politique sera changée et c'est là une question essentielle de gouvernement. (Non ! non ! Bruit !)

Non, dites-vous, eh bien ! je vous dis qu'un avenir prochain le démontrera, et c'est ce qui me met dans la douloureuse nécessité de vous résister à nom d'une nécessité de gouvernement.

Mais si quand, je vous dis ces choses, quand j'invoque le vote que vous avez rendu il y a six mois à peine, et l'utilité de toucher au paragraphe 1er de l'article 1er de la loi constitutionnelle, afin d'arriver à l'accord avec le Sénat pour la révision partielle, si vous ne m'écoutez pas, si vous dites que je rêve un amoindrissement de cette Chambre, et je ne sais quelle dissolution prématurée, je me demande comment je puis vous convaincre. Je ne puis en effet vous offrir comme garantie que ma sincérité, ma loyauté et aussi mon passé. (Vifs applaudissements.)

Je fais appel à vos consciences. Je pense que cette légion républicaine avec laquelle j'ai débuté, avec laquelle j'ai traversé tant de luttes et d'épreuves ne me fera pas plus défaut au jour du succès qu'elle ne m'a fait défaut au jour de la bataille. (Nouveaux applaudissements.)

Dans tous les cas ce sera sans amertume, sans l'ombre même d'un sentiment personnel blessé, que je m'inclinerai devant votre verdict, quel qu'il soit, parce qu'il y a quelque chose que je place plus haut que toutes les ambitions, quelque légitimes qu'elles puissent être, c'est la confiance des républicains sans laquelle je ne pourrais accomplir ce que j'ai bien le droit d'appeler ma tâche dans ce pays, le relèvement de la patrie. (Applaudissements bruyants et répétés à gauche et au centre.)

FROMAGE ! FROMAGE ! AUX AMATEURS.

Nous offrons dans le moment le plus grand assortiment de Fromage qui a jamais été offert sur le marché de Québec, savoir : Limburg, Brie, Camembert, Haut Canadien, Old English Stilton, Queens Anne, Fromage Américain, Bondon, Menantia.

A. TOUSSAINT TOUSSAINT & FRERE. 5 janvier 1882.

VALENTINS ! VALENTINS !! NOUVELEMENT REÇUS

On trouve à ma librairie le plus grand assortiment de Valentins en tous genres depuis le Valentins comique, qui se vend un centin, jusqu'au beau Valentins en dentelle, avec joyaux et riches ornements et qui s'en vend tout les prix depuis cinq centins à cinq piastres. Une remise libérale sera faite au commerce. Tous ces Valentins peuvent être envoyés à la campagne en bon ordre et les personnes qui désireront en avoir, pourront toujours s'en procurer en m'adressant leur demande et les recevront franco par la poste. Une visite est respectueusement sollicitée. A. F. E. DARVEAU, 151, rue St. Joseph, St. Roch. (Vis-à-vis le presbytère.) 25 janvier 1882.



LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, l'Inflammation du Gésier, Entorses et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Gachés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines. A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A. 10 octobre 1881.

PROPRIETE A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages avec magasin comprenant aussi un hangar à grains, à 2 étages, Remise, Ecuries. Cette propriété est un des meilleurs postes de commerce de St. Roch. Elle est située rue du Roi, 168 et 170, en face du marché Jacques-Cartier. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire ou à :

NOTAIRE LECLERC 34, rue de la Couronne. 8 février 1882-1mp

AVIS

Est donné par les présentes qu'il sera introduit devant le Tribunal de la Paix, à sa prochaine session, une loi pour ratifier et confirmer les résolutions de "La Compagnie du chemin de fer de la Rivière Noire" du douzième jour d'août et deuxième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt et un, ayant pour but de transférer à la province de Québec toute la propriété de la dite Compagnie dans son chemin de fer hors en voie de construction entre les cités de Québec et Montréal, et les droits s'y rattachant ; et aussi pour ratifier et confirmer l'acte de cession et transport passé par la Compagnie du chemin de fer de "Montréal, Ottawa et 'Occidental'" le seizième jour de Novembre mil-huit-cent-soixante et quinze, devant M. Louis N. Dumouchel, notaire, au gouvernement de la province de Québec, de toute la propriété de la dite Compagnie dans son chemin de fer alors en voie de construction entre Montréal et Aylmer avec un embranchement vers St. Jérôme, et les droits s'y rattachant.

J. A. CHAPLEAU, Commissaire des chemins de fer. Québec, 29 décembre 1881. 21 décembre 1881-2m

M. BROWN

Agent à Québec pour la vente des VINS DES VIGNOBLES DE LA VILLA.

Eau-de-vie de Cernac, de A. Matignon & Cie. M. Boizard. Champagne Sans pareil et Le diamant, de W. H. Mills. Whiskey écossais de Ben. Willis. Jus de Citron de la Co. des Isles Occidentales.

Bureaux : 113 RUE ST. PIERRE.

POUR LE CARÈME.

Les Célèbres Bière et Porter Labatt, de London, Ont., sont fabriqués avec le meilleur et le plus pur HOPBION et ORGE, tel que certifié par les analyses des plus hautes autorités médicales ainsi que par les prix suivants remportés aux Expositions Internationales, savoir : 1er Prix et Diplôme, Philadelphie 1876; 1er Prix, Australie 1877, et à Paris 1878, 1er Prix (Médaille d'Or). Le public est prié de faire attention aux Bières à bon marché et de qualité inférieure vendues en substitution aux Célèbres Bière et Porter LABATT, de London. N. Y. MONTREUIL, Seul Agent, No. 179, rue St. Paul. Québec, 17 février 1882.

POISSONS ! POISSONS !

Eperlans frais, Petite Morue Fraîche, Morue Salée, Sèches, Fumées, Désossées, Sardines à l'huile, au Beurre, aux Tomates, Saumon en Boîtes, Homards, Maquereaux. HUITRES SALES CARAQUETTES, BALTIMORE. A Vendre par, A. TOUSSAINT TOUSSAINT & FRERE. 5 janvier 1882.

Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre des terres dans la FERTILE CONTRÉE de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, moyennant certaines conditions de culture, à raison de \$2.50 L'ACRE. Le prix d'achat est payable un sixième comptant et la balance en cinq versements annuels avec intérêt à six pour cent. UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE est allouée pour la culture, tel que décrit dans les règlements agraires de la Compagnie. LES TITRES DE PROPRIETE, de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, et dans les autres institutions Financières du Canada, sont Recus à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminuant d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur. Des conditions spéciales seront faites aux compagnons d'émigration et d'agriculture. Pour copie des règlements agraires et autres détails, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN McTAVISH, à Winnipeg, ou au sousigné. (Par ordre des directeurs.) Charles Drinkwater, Secrétaire. MONTRÉAL, 1 décembre 1881. 16 décembre 1881.

POUR LE DEJEUNER. CHOCOLAT - MENIER

EXPOSITION DE PARIS, 1878 Obtention du premier prix Grand diplôme d'honneur. Consommation annuelle dépassant 20,400,000 livres IL A REMPORTÉ 30 MÉDAILLES A vendre partout. JOHN HOPE & Co., Agents Généraux, Montréal. 1 février 1882-3jm Labor omnia vincit ! L'EMULSION DE PUTTNER

a surpassé toutes les autres préparations par la grande réputation médicale qu'elle a obtenue, et immédiatement après en avoir fait usage on demeure convaincu que ce n'est pas une médecine fautive, mais qu'au contraire elle fait tout le bien promis. Lis ce qu'en dit le Révd. P. J. Filles : WYOMOUTH, N.-E., 5 mai 1881. C. E. PUTTNER, M. P. - Cher monsieur : J'ai fait usage, ainsi que les membres de ma famille, de votre Emulsion et je dois dire que j'en ai été parfaitement satisfait. Aussitôt après avoir pris la médecine, on demeure convaincu que ce n'est pas une préparation fautive, mais qu'elle fait tout le bien qu'on en attend et qu'elle promet. Je suis âgé de 61 ans et je fais trois services ralistiques tous les dimanches, sans compter les devoirs que j'ai à remplir les jours de la semaine et je suis grandement étonné de sentir votre Emulsion, pour la vigueur de ton que j'apporte à des personnes souffrant de la toux, du rhume, de la débilité, etc., et je me plais à reconnaître que dans chaque cas le résultat a répondu à ce qu'on en attendait. E. vous souhaitant tout le succès annuel vous avez droit, je suis, monsieur, votre dévoué. P. J. FILLES, ministre épiscopalien.

EMULSION DE PUTTNER

J'ESTIME QUE C'EST UN REMEDE SOUVERAIN HALIFAX, N.-E., 7 fév. 1881. C. E. PUTTNER, M. P. - Cher monsieur : Mon médecin m'ayant recommandé votre Emulsion, et en ayant fait usage, pendant quelque temps, j'estime que c'est un remède souverain. Elle m'a guéri en moins de temps que n'aurait pu le faire tout autre remède dont j'ai fait usage antérieurement. La digestion en est en outre très facile. Votre dévoué, M. A. GLASS, 97 rue Cornwallis.

L'EMULSION DE PUTTNER

EST LE GRAND DESIDERATUM. C. E. PUTTNER, M. P. - Cher monsieur : J'éprouve un plaisir réel à dire qu'ayant eu occasion de faire usage de l'Emulsion d'huile de foie morue combinée par M. C. E. Puttner et contenant comme il est dit, du fer, j'ai trouvé que c'était le remède par excellence pour toutes les maladies qui résultent le traitement en question. Elle est aussi agréable au goût, chose très désirable dans les préparations à l'huile de foie de morue. ARCH. LAWSON, M. D., M. R. C. S. etc., Médecin à l'Asile des aveugles et Professeur de chirurgie au Collège Médical de Halifax. DEMANDEZ L'Emulsion d'huile de foie de morue DE PUTTNER COMBINEE D'HYPOPHOSPHITES, ETC. Prix - - - 50 cents. En vente à Québec chez Edmond Giroux & frère, R. McLeod, La Roche & Cie., et chez tous les pharmaciens. Achetés par la Compagnie d'Emulsion de Puttner, Halifax, N.-E. 7 janvier 1882.

Pain de Coton.

Pain de Coton, (Tourtaux de Coton), Meilleur marché que le Pain de Lin. La meilleure nourriture possible pour les bêtes à cornes, recommandée par toutes les autorités vétérinaires. A VENDRE PAR J. B. Renaud & Cie. 72 a 82, Rue St. Paul. 7 février 1882.

A VENDRE

UN EMPLACEMENT situé rue et faubourg St. Jean, près de l'Eglise. S'adresser à J. SAVARD, 9, rue St. Pierre (en haut), Basse-Ville. 13 février 1882-1mp

A VENDRE.

Cette magnifique propriété maintenant occupée par M. le notaire Guay, et située à St. Roch de Québec, rue de la Reine, Nos. 99 et 92, près de la rue du Pont. Le terrain mesure 65 pieds de front sur 79 de profondeur. La maison est en briques et en très bon ordre, et est entourée d'arbres qui en font une des plus belles résidences privées de St. Roch. Cour, feuilles, etc., etc. S'adresser à M. P. LABERGE, N. P., 114, rue du Pont. 15 fév. 1882-15j



Chem. de Fer Q. M. O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882

Les trains partiront comme suit :

Table with 4 columns: Destination, Mixte, Maille, Express. Rows include: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Ottawa pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga, Départ d'Ottawa pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga, Départ d'Ottawa pour St. Jérôme, Arrivée à St. Jérôme, Départ de St. Jérôme pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga, Départ d'Ottawa pour Joliette, Arrivée à Joliette, Départ de Joliette pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga.

(Trains Locaux entre Aylmer, Hull et Ottawa.) Sur tous les trains pour Passagers il y a de magnifiques Chaises Palaes et des Chaises-Lit confortables sur les Trains de Nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font rencontre avec les Trains allant et venant de Québec. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M. Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal, et quittent la Gare du Mile-End, six minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13, Place d'Armes

BUREAU DES BILLETS :

13, PLACE D'ARMES, MONTREAL. 22, RUE ST. JACQUES, QUEBEC. OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA. L. A. FENEVAL, Surintendant Général. 4 janvier 1882.

CADEAUX ! CADEAUX !

CHEZ Renaud & Cie. 24, RUE ST. PAUL. Justement arrivé d'Europe et des Etats-Unis Un magnifique assortiment de Vases en porcelaine et d'objets en plaqué De tous les prix et pour tous les goûts. AUSSI CHANDELIERS Depuis 2 jusqu'à 4 lumières. " PATRONS NOUVEAUX." Nous offrons toujours au public l'huile Astrale, le plus recommandable sous tous les rapports, et que nous garantissons être la vraie Huile Astrale, la même qui est offerte en vente chez MM. Peverley & Co., et autres. AUSSI L'HUILE KEROSENE ! Huile employée communément pour l'éclairage des églises. AUSSI - Sets à toilette, Pots à l'eau, etc., etc. ANSIS QUE VERRES A VIN A 20 CTS. LA DOUZAINÉ ED. DOLBEQ, Gérant. Québec, 27 décembre 1881.